

Signature du COM-3:

L'indépendance de l'AFP ? C'est fini !



Le Conseil d'administration de l'AFP a donné mandat au PDG pour signer le 8 juin 2015 le Contrat d'objectifs et de moyens 2014-2018 (COM-3) avec l'Etat français. Cette date marque la fin de l'indépendance structurelle de l'Agence et l'achèvement d'un processus de mise en place d'un nouveau modèle économique, transformant l'AFP en entreprise privée étroitement surveillée par une double tutelle : celle de la Commission européenne et celle du gouvernement français.

Présentation officielle du COM : *"Ce contrat vient parachever plusieurs mois de transformation de l'AFP, marqués par : un **plan de développement** qui définit les axes stratégiques ; le dénouement positif de la plainte à Bruxelles pour aide d'Etat contre la France qui entérine, au regard du **droit européen**, les missions d'intérêt général dévolues à l'AFP ; la création d'une **filiale technique** de moyens et d'innovation qui permet de financer les investissements d'avenir ; la modification du **statut** de l'AFP par la loi du 17 avril 2015 qui renforce les organes de gouvernance de l'Agence ; une **négociation sociale** en cours qui vise à doter l'AFP d'un accord d'entreprise."*¹

Depuis le début de ce processus de transformation, SUD en a donné **sa** lecture, dénonçant un montage habile de mesures qui, examinées séparément, peuvent apparaître anodines, mais qui, formant un ensemble, vont toutes dans le même sens : la **remise en cause des principes fondateurs de l'Agence France-Presse et un pas décisif dans la marchandisation de l'information**. Cette analyse est confirmée par le texte du COM :

"Conformément aux engagements pris par la France devant la Commission européenne, le présent contrat détaille :

- les missions d'intérêt général dévolues par la loi à l'AFP,
- les évolutions que leur exécution doit connaître au cours de la prochaine période quinquennale,
- les modalités de leur compensation,
- les axes d'améliorations de la gestion auxquels s'engage l'AFP afin que le plan d'affaires de l'Agence sur les années 2014-2018 soit soutenable et permette de financer les investissements indispensables au développement ambitieux des missions de l'Agence."²

Decryptage :

➤ **Les "engagements pris par la France devant la Commission européenne"**

De fait, c'est bien Bruxelles qui a défini, sous menace de sanctions, les conditions précises de la mise en conformité du modèle économique de l'AFP avec les règles libérales de la concurrence ; ces conditions sont expliquées dans la "Lettre de mesures utiles"³, envoyée par la Commission européenne au gouvernement français en mars 2014. Et ces mesures utiles ont été volontairement acceptées par Paris, car le "**droit européen de la concurrence**" permet de présenter comme inévitables des mesures qu'auparavant aucun gouvernement n'avait réussi à faire passer dans le cadre d'un processus démocratique et transparent⁴. (//...)

¹ Cf. communiqué de presse publié sur le site officiel de l'AFP : <http://u.afp.com/ZkVU>

² Toutes les citations du COM-3 se réfèrent à la version partiellement occultée présentée au CA du 22-05-2015

³ Cf. <http://www.sud-afp.org/spip.php?article323>

⁴ Cf. "Lutter pour une autre Europe, c'est défendre l'AFP et nos droits" (<http://u.afp.com/ZZUu>) et Lettre intersyndicale aux parlementaires français (<http://u.afp.com/ZZuO>)

➤ **Le COM "détaille les missions d'intérêt général dévolues par la loi à l'AFP"**

Effectivement, si ce contrat entre l'AFP et l'Etat doit "détailler" les missions d'intérêt général (MIG) de l'AFP, c'est que le nouveau Statut de l'AFP distingue désormais *deux types d'activités* de l'Agence : celles qui relèvent de ses MIG et celles qui n'en relèvent pas. Changement dont on ne manquera pas de découvrir toute l'importance : jusqu'en 2015, l'AFP était une mission d'intérêt général ; aujourd'hui, elle a de telles missions (cf. le communiqué SUD publié lors de la présentation de la Proposition de loi Françaix⁵ et le Questions-réponses de la direction, commenté par SUD⁶).

➤ **Le COM détaille "les évolutions" que l'exécution des MIG "doit connaître au cours de la prochaine période quinquennale"**

C'est l'un des paradoxes de ce texte : présenté comme contrat portant sur la compensation financière versée par l'Etat pour l'exécution de la mission d'intérêt général, il définit en fait *les conditions du dépassement de cette MIG et des spécificités de l'AFP* :

- **L'AFP disposait (jusqu'à présent) d'une "forme juridique et économique sui generis et ne compte aucun actionnaire" ?** Eh bien, "c'est dans ce contexte qu'est créée AFP Blue, filiale technique de moyens, de développement et d'innovation : elle permet de faire appel à des financements tiers dans des conditions normales de marché", et donc de banaliser la forme juridique et économique de l'AFP.
- **L'AFP était une mission d'intérêt général régie par des règles commerciales mais ne visant pas à augmenter à tout prix son chiffre d'affaires et à réaliser des profits ? Elle a réussi à se hisser au rang d'agence mondiale grâce au soutien financier de l'Etat français ?** Réponse : "Un enjeu majeur" est de réaliser "une marge d'exploitation" qui doit être "suffisante pour couvrir le coût du développement et de l'innovation de l'Agence, dès le présent contrat d'objectifs et de moyens". Pour ce faire, le chapitre consacré aux "axes de développement des missions d'intérêt général pendant la durée du COM" propose en fait de nombreux nouveaux produits commerciaux et des partenariats avec des entreprises - publiques ou privées -, pour diffuser leurs contenus (vidéos, photos, informations sportives notamment). L'AFP est poussée à augmenter son chiffre d'affaires via des activités qui ne relèvent que partiellement, voire pas du tout, de ses MIG.
- **L'Etat a aidé l'AFP à développer sa mission d'informer au niveau international ?** Il a subventionné la mise en place du service Photo international ou la création d'un réseau de collecte d'informations en Allemagne pour renforcer le service de langue allemande ? - Les mesures décidées par la Commission européenne interdisent de telles "subventions croisées" et limitent les possibilités de développer l'AFP sur l'international via un renforcement de sa mission d'intérêt général.

En résumé, pourquoi est-ce que l'exécution des missions d'intérêt général doit évoluer ? Eh bien, parce que **l'objectif final consiste à développer les activités purement commerciales, relevant de la libre concurrence et de la marchandisation de l'information**. Afin de pouvoir réduire les subventions d'Etat et d'ouvrir le secteur de l'information encore plus largement aux groupes privés qui visent à augmenter leurs profits et leur influence, il s'agit de limiter les MIG dans l'espace et le temps, d'organiser **"l'obsolescence programmée" de la mission d'intérêt général** de l'AFP, selon le terme mis en avant par SUD⁷.

➤ **Pour les MIG, le COM détaille "les modalités de leur compensation"**

Le texte présente la méthode du "coût net évité", retenue pour calculer la valeur des missions d'intérêt général de l'AFP. Comme nous l'avons déjà souligné, "ce calcul relève davantage d'un exercice technocratique que d'une évaluation réelle des besoins rédactionnels et sociaux de l'agence. Il fixe une fois pour toutes un cadre financier qui ne

⁵ <http://www.sud-afp.org/spip.php?article296>

⁶ <http://u.afp.com/bu5>

⁷ Cf. "Mesures utiles" pour l'AFP : Indolores ou nocives ? - <http://www.sud-afp.org/spip.php?article323>

pourra évoluer que dans les limites des objectifs financiers définis par le contrat d'objectifs et de moyens."⁸

Quant aux "modalités de calcul de la compensation", elles confirment les chiffres et le **désengagement graduel de l'Etat** que nous avons révélés dès octobre 2014⁹. Alors que sur le COM-2, les versements de l'Etat à l'AFP augmentaient chaque année de 1,8%, la compensation du surcoût des MIG progressera toujours moins au cours du COM-3 : +800.000 € (+0,76%) en 2016, +400.000 € (+0,38%) en 2017, rien de plus en 2018.

"Ce montant est un maximum. (...) Le niveau de ressources publiques présentées dans cette trajectoire financière est soumis chaque année à l'approbation du Parlement en lois de finances". Ce qui signifie qu'il peut être réduit.

Le PDG Emmanuel Hoog tente de dissimuler ce désengagement financier de l'Etat : il affirme que la compensation de la MIG augmente *en moyenne* de 1,4% sur la période du COM, sans révéler qu'en fait la progression diminue chaque année pour arriver à zéro en 2018.

Région France : que devient le maillage national ?

Le texte du COM confirme que **les activités de l'AFP en France n'ont pas été prises en compte pour le calcul de la valeur de ses missions d'intérêt général**.

En effet, ce calcul est basé sur l'hypothèse qu'une agence de presse nationale régie par des règles purement commerciales ne fonctionnerait pas autrement que l'AFP en France.

D'où ce curieux raccourci, lorsque le texte du COM cite les obligations statutaires de l'AFP en France et dans le monde ("*développer son action et parfaire son organisation en vue de donner aux **usagers français et étrangers**, de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance*"), ...avant de préciser que cette mission sera mise en œuvre grâce au "**maillage international** du réseau d'établissements".

Exit le maillage national ? Ces précisions semblent en tout cas relever d'une volonté des pouvoirs publics français et de la Commission européenne de ne pas entraver la libre action des groupes financiers et industriels qui sont en train de remodeler à leur guise le paysage médiatique français (*voir notre analyse publiée lors de la création de la "région France" en 2013*¹⁰).

➤ **Le COM détaille "les axes d'améliorations de la gestion auxquels s'engage l'AFP"**

Les charges dans leur ensemble "*doivent voir leur progression limitée à 1% par an en moyenne*". Quant aux charges de personnel, elles "*ont progressé de 1,7% par an en moyenne alors que le COM avait prévu une croissance de 2,84 % par an. **Cet effort réel mais encore insuffisant de maîtrise doit se poursuivre et s'amplifier.***"

Après trois années de gel des salaires, l'AFP et ses personnels n'ont toujours pas assez serré la ceinture !

Ces nouvelles économies sur les "*charges*" sont l'élément clé du nouveau modèle économique de l'AFP. **C'est la "Valls à trois temps"** : 1/ L'Etat accentue son désengagement financier ; 2/ La perte de revenu doit être compensée par une hausse importante du chiffre d'affaires commercial, grâce surtout à la croissance des activités ne relevant pas de la mission d'intérêt général ; 3/ Dans la mesure où ces recettes ne sont pas garanties, on aboutit à de nouvelles restrictions sur la masse salariale et les moyens assurant le fonctionnement courant de l'Agence.

Conclusion : ces objectifs constituent une véritable **camisole** pour l'Agence. D'autant que la réalisation de ces économies sur le dos du personnel sera étroitement surveillée.

⁸ Cf. "Mesures utiles" pour l'AFP..

⁹ "L'Etat accentue son désengagement vis-à-vis de l'AFP" - <http://www.sud-afp.org/spip.php?article298>

¹⁰ "Quelle information AFP en France ?" - <http://www.sud-afp.org/spip.php?article191>

En effet, le nouveau Statut de l'AFP renforce les pouvoirs de contrôle du Conseil supérieur et de la Commission financière :

- Le Conseil supérieur est consulté par le PDG *"sur le projet de Contrat d'objectifs et de moyens. (...) Il rend compte, chaque année, de la situation économique, financière et sociale de l'Agence."* (Nouvelle mouture de l'Article 3 du Statut)
- La Commission financière est chargée de la *"vérification générale permanente"* de la gestion financière de l'AFP. *"Elle s'assure annuellement que la compensation financière versée par l'Etat (...) n'excède pas les coûts nets générés par l'accomplissement des missions d'intérêt général."* (Article 12 de la loi, en conformité avec l'une des *"mesures utiles"* fixées par la Commission européenne)

Cela signifie que le COM et ses objectifs d'économies ont force de loi.

- Qu'arrive-t-il si le chiffre d'affaires n'atteint pas le niveau escompté ? L'Etat n'aura pas le droit de venir au secours de l'Agence : la Commission financière – missionnée par la Commission européenne et par le gouvernement français – ne manquerait pas de souligner le caractère illicite d'une telle surcompensation. L'AFP serait donc obligée de faire payer ses personnels et, au pire, de se mettre en faillite.
- Qu'advient-il si la masse salariale explose par rapport aux objectifs fixés ? On n'ose y penser, tant cela supposerait un changement radical par rapport aux restrictions tous azimuts que nous avons subies au cours des dernières années.

Résistons à l'austérité et aux abandons sans fin !

Le texte du COM cite la Loi du 10 janvier 1957 selon laquelle l'AFP *"ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique"*. Belles paroles ! Car avec le nouveau Statut de 2015 et le COM-3, l'AFP passe sous la double tutelle du gouvernement français et de la Commission européenne (n'est-elle pas un groupement idéologique, politique ou économique ?). **L'indépendance devient purement fictive.**

Cette victoire des lobbys puissants qui œuvrent à la marchandisation de tous les secteurs de la société, pour les soumettre à la loi du profit, s'inscrit dans le cadre du **mouvement de recul social généralisé** qui frappe nombre de pays mais **qui n'est pas une fatalité**¹¹. Dans ce contexte difficile, le personnel de l'Agence et ses représentants n'ont pas réussi à livrer la bataille pour défendre **l'indépendance structurelle** de l'AFP, qui était son atout majeur depuis l'adoption du "Statut de la liberté" de 1957.

Les conséquences financières, sociales, rédactionnelles de cette défaite collective se feront sentir rapidement. Prochaine étape : l'attaque sur nos acquis sociaux. Le Plan Hoog¹², dont les objectifs sont inscrits dans le COM, se traduirait par une poursuite du gel des salaires, une nouvelle dégradation des conditions de travail, moins de congés et des délocalisations, sans améliorer les droits des salariés locaux.

En s'abstenant lors du vote autorisant le PDG à signer le COM, les représentants du personnel au Conseil d'administration ont raté une occasion de défendre nos intérêts collectifs. L'heure est venue de se ressaisir. **L'heure est à la construction patiente mais résolue d'un rapport de force pour éviter une nouvelle défaite.**

- **Seul un mouvement d'ampleur permettra d'arrêter le recul social**
- **L'information sérieuse et pluraliste sera toujours un enjeu citoyen**

Paris, le 8 juin 2015

SUD-AFP (Union syndicale SUD Culture & Médias Solidaires)

¹¹ Cf. <http://u.afp.com/dette>

¹² Cf. <http://www.sud-afp.org/spip.php?article346>

